

Vers des règles spécifiques en matière de temps de conduite et de repos pour le tourisme en autocar ?

01 MARS 2023



L'IRU, l'Association européenne des agents de voyage et des voyagistes en Europe et l'Association européenne du tourisme ont demandé à la Commission européenne de soutenir une proposition sur des règles spécifiques en matière de temps de conduite et de repos pour le tourisme en autocar.

L'IRU a rappelé que « l'activité et l'organisation quotidienne des conducteurs de tourisme en autocar diffèrent considérablement des autres modes de transport routier. Il comprend plus de pauses pour les passagers et d'arrêts en cours de route, ainsi qu'une combinaison de trajets plus longs et plus courts. Des dispositions ciblées et spécifiques sur les temps de conduite et de repos dans le tourisme en autocar permettraient aux conducteurs de mieux réagir aux situations pendant leurs voyages tout en réduisant considérablement le stress généré par des règles inadaptées au transport en autocar, ce qui aurait un impact négatif sur les passagers et les conducteurs ».

[Lire le communiqué](#)